



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE D'ITTRE

ANNÉE 2020

Rapport annuel de la Commission de Surveillance **d'Ittre** **Année : 2020**

A : Les membres de la Commission de Surveillance
Cc : Le Secrétariat central du CCSP

I. La Commission de Surveillance

Les membres de la Commission de Surveillance

Présidente:

Nicole Lacroix

Vice Président:

Bernard Van Humskerken

Secrétaire:

Claire Willems

Membres:

Véronique Bruyninx

Claude Debrulle

Louise Descamps

Lise Jamar

Marina Lemercier

Thierry Marchandise

Larissa Piron

Eva Széchenyi

Léa Teper

Patrick Van Elewyck

La commission a gardé, globalement, son fonctionnement. Il est important de noter qu'en septembre 2020, un certain nombre de démissions (Nicole Lacroix, Claire Willems, Bernard Vercruysse et Charlotte Crucifix) ont eu lieu, dont celui de la présidente.

Cela a nécessité une réorganisation et de terminer l'année avec un nouveau trio président-vice président-secrétaire.

Ces démissions font suite à des désaccords divers:

- Difficultés d'adaptation à ce qui a été vécu comme une "lourdeur" dans les démarches/tâches administratives demandées par la nouvelle structure (CCSP)
- Désaccords avec la gestion des CdS par le CCSP
- Tension entre le CCSP et notre CdS sur des questions de budget ; l'impression d'une gestion "top down" de la part du CCSP et de la perte de l'autonomie des CdS par rapport au monde pénitentiaire (ex. DGEPI)

- Critique quant à la communication et à l'engagement du CCSP auprès des CdS pour des questions importantes telles que (principalement):

- La mise en application d'un numéro d'appel gratuit pour les détenus (0800)
- La question de la remise de peine en raison de la pandémie du Coronavirus durant le premier confinement
- Les visites suspendues aux détenus

A. Composition

Présidente:

Nicole Lacroix (infirmière)

Vice-Président:

Bernard Van Humskerken (psychopédagogue)

Secrétaire:

Claire Willems

Membres:

Véronique Bruyninx (médecin généraliste)

Claude Debrulle

Louise Descamps (juriste)

Lise Jamar (psychologue)

Marina Lemercier (juriste)

Thierry Marchandise (juriste)

Larissa Piron (juriste)

Eva Széchenyi (psycho-criminologue)

Léa Teper (juriste)

Patrick Van Elewyck (informaticien)

B. Fonctionnement

En raison de la pandémie et du confinement à partir de mars 2020, le fonctionnement global de la CdS a dû s'adapter.

- Réunions mensuelles: principalement en visioconférence à partir de mars, toujours les 2e mardi du mois.
- Visites: suspendues dès début mars par précaution et reprises fin mai par un seul commissaire afin de vérifier les boîtes aux lettres et avoir un aperçu de la gestion de la situation par la direction, les AP et les détenus. Les visites ont repris "normalement" pendant les mois suivants jusqu'en octobre où les visites ont été suspendues pendant plusieurs semaines en raison de contaminations à la Covid19 au sein de l'établissement.
- Réunions avec la direction: elles ont dû être suspendues en raison de la pandémie, mais des contacts par mail ou téléphone se sont poursuivis régulièrement avec les différents membres de la direction (la directrice ayant été en congés maladie une partie de l'année).
- Commissaires: les visites se font au minimum une fois par semaine par 2 commissaires simultanément dans un souci d'efficacité et de complémentarité. En raison de la pandémie et de l'âge de certains commissaires, un seul commissaire se rendait dans l'EP aux mois de mai et novembre afin de faire le relevé des demandes et faire le point sur la situation sur place.

- Contacts avec les autres services: aucun ou quasi aucun contact avec les autres services en raison de l'accès difficile à l'EP et du télétravail devenu la norme et une obligation à certains moments de l'année.

Difficultés rencontrées, solutions et aspects positifs.

- La CdS étant composée de membres de différents âges, durant la première vague de la pandémie les commissaires plus vulnérables ont été écartés des visites afin de privilégier les personnes ne faisant pas partie de la "population à risque"
- Rencontres avec les directions et les autres commissaires principalement par visio, mail ou téléphone: perte de cohérence, d'efficacité et même parfois d'informations
- Difficultés de communication et de compréhension entre le CCSP et la CdS. Proposition de solutions: avoir plus de contacts, travailler en toute transparence, informer les CdS du travail que le CCSP fait au quotidien sur les questions de fond avec l'administration pénitentiaire, avoir une stratégie de gestion de l'information, se montrer plus à l'écoute des demandes, besoins et questions des commissions
- La CdS fonctionne globalement bien mais, en fin d'année 2020, il manquait des membres pour atteindre 18 commissaires, ce qui a engendré pour certains une surcharge de travail. 2021 sera l'occasion de compléter l'équipe.

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

- Saisie de la CdS: par billets dans la boîte aux lettres, très peu ou pas par mail par les familles ou personnes extérieures
- Traitement des demandes: en raison de la situation sanitaire, elles ont été traitées au mieux, mais certaines n'ont pu rencontrer les attentes des détenus car obsolètes au moment du traitement par nos commissaires. Pour le reste, les demandes des détenus ont été traitées au mieux et au plus vite, généralement avec un contact direct avec la direction à la fin de la visite hebdomadaire ou par mail par la suite.

Médiation

Malgré la situation inédite engendrée par la pandémie, le travail de médiation a pu se poursuivre tant bien que mal. Entre mars et avril, en l'absence de visites in situ, les demandes reçues via le 0800 ont été traitées à distance avec les interlocuteurs concernés. Les demandes concernaient majoritairement les frustrations engendrées par les différentes limitations imposées.

La médiation demande que chaque « partenaire » soit d'accord de l'entamer et de ce fait d'accord d'envisager le point de vue de l'autre pour chercher une voie de sortie qui satisfait chacun. Difficile de réaliser cela à distance, même s'il faut quand même souligner la bonne volonté de certaines directions et de certains agents.

D. La Commission en chiffres

- a. Nombre de réunions mensuelles: 1**
- b. Présence des membres aux réunions mensuelles: de manière régulière pour quasi tous les commissaires, soit en visio soit en présentiel**
- c. Nombre de visites réalisées: 32**
- d. Nombre de demandes reçues: 288**
- e. Nombre de médiations réalisées: 122**

II L'établissement pénitentiaire concerné – Prison d'Ittre

A. Fonctionnement

L'établissement est une prison de haute sécurité divisée en plusieurs ailes géographiques.

Le cellulaire comprend 4 niveaux, chacun divisé en 3 ailes situées autour d'un noyau central qui permet une vue sur l'ensemble.

Chaque aile comprend 32 cellules de 9m².

Trois cellules de punition par étage sont situées à l'entrée de chaque aile

B. Evénements marquants / principaux changements dans l'établissement

L'évènement marquant est évidemment comme pour le reste de la population la survenue de la pandémie. L'ensemble de la gestion de l'établissement a été centré sur la situation sanitaire. Le souci de limiter le plus possible le risque de propagation était au cœur des préoccupations, avec comme corollaire une réglementation accrue se traduisant par une limitation drastique de toute une série d'éléments de la vie quotidienne (préau, ateliers, sports, etc.) et surtout un arrêt des visites. Bref, une limitation des droits fondamentaux des détenus. Il est à remarquer que des initiatives ont été prises, notamment l'organisation de visites virtuelles particulièrement pour les détenus parents.

Dans l'ensemble, il faut saluer la patience, le courage et la responsabilité des détenus. Ils se sont globalement conformés aux règles, parfois très dures et parfois non respectées par certains agents.

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

Population pénitentiaire

- Capacité théorique: 420
- Capacité réelle décembre 2020: 371
- Nombres de condamnés décembre 2020: 371
- Nombre d'internés au 31/12/2020: 0

Nombre de membres de personnel (mois par mois)

Nous ne disposons pas d'informations précises à ce niveau, mais la direction nous expliquera que, pendant le premier confinement, le taux d'absentéisme serait passé de 20/30% en temps "normal" à 10/15% pendant le confinement (nous n'avons pas reçu de chiffres "officiels").

Ils expliquent cette diminution du taux d'absence par le fait que la charge de travail s'est considérablement allégée par les restrictions dues à la Covid19 (un seul préau par jour, pas d'activités, pas d'ateliers, pas de visites, etc.).

III. La surveillance

Cette année n'est comparable à aucune autre. Comme expliqué plus haut, elle a été totalement impactée par la pandémie. L'établissement a dû faire face à un inédit radical et a donc dû trouver dans l'urgence des réponses adéquates. La préoccupation essentielle étant la limitation du risque de propagation du virus.

La surveillance exercée par notre CdS a évidemment été centrée sur cette problématique. Nous avons maintenu au maximum le lien avec les détenus. Les difficultés majeures étant les conséquences de l'isolement encore plus important que vivaient les détenus. On a tenté de comprendre les règles imposées, de vérifier auprès de la direction le bien-fondé de celles-ci, en soulignant la privation de certains droits fondamentaux. Il faut bien reconnaître qu'il a été impossible de les assouplir.

Les médiations réalisées ont tenté de faire mieux comprendre à certains détenus le sens de ce qui était imposé.

Les conditions de détention

Les conditions de détention se sont considérablement durcies. Pour limiter la propagation du virus, l'établissement a d'une certaine manière « confiné » le confinement qui est l'ordinaire des détenus. La mesure la plus pénible est sûrement celle qui a supprimé les visites des familles et particulièrement des enfants. Il faut aussi y rajouter les VHS (visite hors surveillance) : les VHS familiales et conjugales ont toutes été supprimées depuis le mois de mars.

Il faut à nouveau reconnaître que notre CdS a été impuissante à faire changer un minimum cet état de fait.

IV. Les avis et informations au CCSP

- . Participation à l'enquête menée par le CCSP sur les cellules nues.
- . Interpellation à propos de la mise en place d'un numéro 0800 lors du premier confinement.
- . Interpellation du CCSP à propos de la communication avec les CdS mais aussi à propos de l'ampleur des tâches administratives demandées.

V. Conclusion(s)

Vu la particularité de cette année 2020 qui, d'une certaine manière, a mis entre parenthèse les ambitions que l'on s'était données au début de cette année (mentionné dans notre rapport 2019), nous allons reprendre, poursuivre et amplifier ses différents chantiers.

Cependant, en 2021 il faudra rester prudent et modeste, visiblement la crise sanitaire est loin d'être terminée.

Nous serons attentifs à la manière dont le « déconfinement » s'opérera, cela arrivera un jour. Il faudra veiller à ce que chacun retrouve ses droits les plus élémentaires. À ce titre, il faudra surveiller avec le CCSP le suivi de la vaccination tant pour le personnel que pour les détenus.

Nous reprendrons les thématiques en cours, à savoir :

Le suivi de la gestion des ateliers tant du point de vue de l'offre de travail, toujours insuffisante par rapport au demandes (un délai de six mois est d'usage), mais aussi de la qualité du management.

Suivre la gestion des objets perdus et le dysfonctionnement des inventaires, problématique récurrente et non réglée.

Réaliser des surveillances « transversales » dans l'esprit de ce qui a été réalisé pour les cachots.

Suivre l'évolution du service psycho-social, le plus souvent en sous-nombre, ce qui entraîne des retards considérables dans l'élaboration des dossiers avec comme conséquence des retards quant à l'octroi de permissions de sortie ou de congés pénitentiaires.